

Nombre de	présents :	53
	absent :	1
	excusés :	7 (dont 7 procurations)

Point 1 : Rapport sur les orientations budgétaires pour 2015

Présents :

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, CLOR Cédric, DAESSLE Guy, DEISS Corinne, DIETRICH Michel, DIETSCH Christian, DOLLE Corinne, GANTER Claudine, EHRHART Sylvie, FRIEH René, HAUGER Michèle, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LAMBERT Philippe, LENNER Claudine, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MOSSER Jacky, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, RODE Francis, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STOFFEL Marie-Laure, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, UNTEREINER Sonia, WEISS Jean-Jacques, WINKELMULLER Laurent, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :

Mme Elisabeth DIETRICH donne procuration à M. Jean-Marie BALDUF ;
M. Antoine BOHRER donne procuration à M. Lucien MULLER ;
Mme Victorine VALENTIN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN ;
M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Mathieu THOMANN ;
M. Bertrand BURGER donne procuration à Mme Brigitte KLINKERT ;
Mme Pascale KLEIN donne procuration à M. Christian DIETSCH ;
Mme Lucette SPINHIRNY donne procuration à M. Serge NICOLE.

Absent :

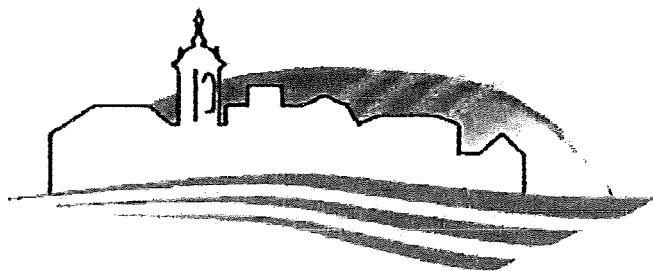
M. David BOEGLER



LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Mme Manurêva PELLETIER
Transmission à la Préfecture : 22 décembre 2014

Communauté d'Agglomération de Colmar



REÇU A LA PRÉFECTURE
24 DEC. 2014

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 décembre 2014

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale en date du

2 décembre 2014

PREAMBULE : Contexte économique national et local

I. Orientations sur le fonctionnement

A – Eléments d'analyse sur les recettes de fonctionnement

1. L'évolution des dotations de l'Etat
2. La fiscalité économique et sur les ménages
 - a. La CFE
 - b. La taxe d'habitation
 - c. Les autres ressources fiscales

B – Orientations des recettes de fonctionnement

1. Appréciation globale des recettes de fonctionnement
2. Evolution générale des produits fiscaux
3. La redevance d'assainissement et le mètre cube d'eau en 2015

C – Orientations des dépenses de fonctionnement

II. Orientations sur la structure de financement de l'investissement

A – L'évolution des grands équilibres budgétaires : l'épargne brute

B – Orientations sur le financement du programme d'investissements

C – Le recours à l'emprunt et l'endettement

III. Orientations sur les investissements : détail

CONCLUSION



Le 12^{ème} budget primitif de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans la continuité de la gestion entreprise depuis la création de la CAC en 2003 à savoir un effort d'investissement soutenus en particulier dans les domaines des équipements structurants de l'agglomération, une fiscalité très modérée sur les entreprises et les ménages, la recherche d'une capacité d'autofinancement accrue et en contrepartie, endettement le plus réduit possible, le tout dans un cadre solidaire intercommunal.

Malgré une réduction de plus de 21 % des dotations d'Etat depuis 2013 et une contribution accrue à la péréquation horizontale du FPIC, les budgets de fonctionnement baisseront globalement hors redistribution aux communes, de - 0,88 % et les recettes de fonctionnement seront quasi étales.

Les présentes orientations budgétaires s'inscrivent dans cette logique démontrée dans les trois parties de ce rapport, avec en préambule, une description des données économiques et financières dans lesquelles s'insère l'action de la Communauté d'agglomération.

PREAMBULE :

a) le contexte national.

Les prévisions de croissance de la Loi de Finances pour 2015 envisagent une évolution du PIB de + 0,90 %, cette prévision étant plutôt limitée à 0,40 % / 0,50 % pour les autres observatoires économiques.

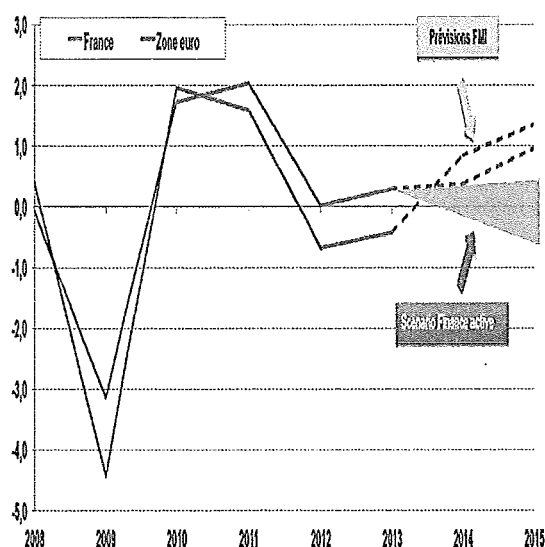
Dans tous les cas, la France sera en dessous des prévisions de croissance de la zone euro qui s'établissent en moyenne autour de + 1,50 %.

Cette variation du PIB national intervient après une croissance 2014 qui va se limiter à + 0,60%, sachant qu'en 2013 elle était de + 0,90 %.

La loi de Finances diffère par ailleurs de son objectif de revenir à un déficit budgétaire égal à 3% du PIB en 2015, déficit qui sera aux environs de 4,40 % / 4,50 % en 2014 et identique en 2015. Les autres paramètres de l'économie nationale en 2015 sont énumérés ci-après :

Les risques baissiers pèsent sur la croissance...

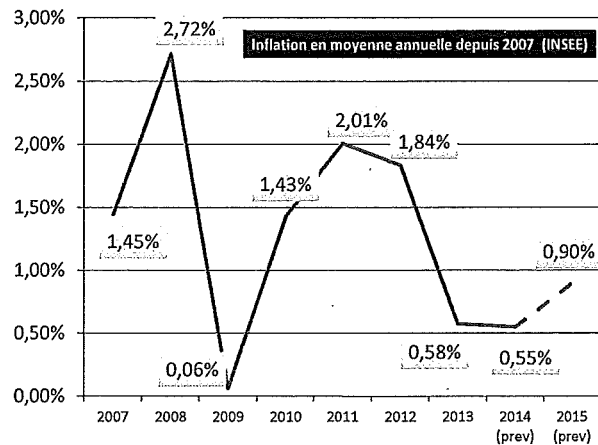
Zone euro : PIB (en % ; a/d)



- Le solde de la balance commerciale (exportations – importations) reste déficitaire de - 62 Mds€.
- Le solde général du budget de l'Etat revient aux environs de 87 Mds€ pour suivre une trajectoire de redressement qui devrait l'amener (selon le PLF 2015) à - 75/76 Mds€ en 2015 et à un retour à 3% en 2017 (déficit final d'environ - 65 Mds€).
- Un ratio d'endettement dans lequel la dette publique serait aux environs de 97 % du PIB avec une légère augmentation de la dette des collectivités territoriales (de 8,80 à 8,90 % du PIB).
- Malgré une inflation très faible, un pouvoir d'achat du revenu brut des ménages en nouveau recul en 2014 de -0,6 % après -0,4 % en 2013.
- Un taux de chômage toujours établi aux environs de 10 % de la population active à la recherche d'un emploi.

→ Un rythme d'inflation encore très bas prévu dans la loi de Finances à + 0,90 % après + 0,55 % de variation en 2014, notamment sous l'effet du prix stagnant de l'énergie pétrolière.

→ Ce rythme d'inflation est corrélé avec les taux d'intérêt à court terme. L'EURIBOR est de 0,33 % pour un an. Le taux d'intervention de la BCE ne devrait pas descendre en dessous de 0,05 %, son niveau actuel historiquement le plus bas.



b) Le contexte local

Dans un contexte rendu délicat par les suites de la crise financière de 2008 d'une part et les tensions enregistrées sur les marchés européens en 2011-2012 d'autre part, le bassin d'emploi de Colmar, à l'instar des autres bassins alsaciens, peine à retrouver ses performances d'avant crise. Le poids de l'industrie demeure important à l'échelle du bassin d'emploi de Colmar (31,3% des effectifs salariés relèvent de ce secteur selon le Panorama Economique de la Zone d'emploi de Colmar 2014 édité par la CCI) et plusieurs restructurations au niveau de grands établissements industriels de la zone d'emploi, ont conduit depuis 2008 à la suppression de plus d'un millier d'emplois industriels. Par contre, les décisions prises ont permis la création de quelques 800 emplois tertiaires (500 emplois accueillis dans le cadre de la restructuration de l'ancienne caserne Rapp et 300 emplois sur le site de l'ancien hôpital BAUR) ainsi que la création de plus de 600 emplois de production sur le site de la zone de l'aérodrome dans le cadre de l'implantation des sociétés Liebherr Mining (500 emplois créés) et Liebherr components (100 emplois créés). Ces tendances se reflètent dès lors sur la courbe du chômage : les chiffres de l'emploi disponibles au 31 août 2014 établissent le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues (ABC) à 13 378 personnes soit une variation annuelle de +5,0%. On notera toutefois que le taux de chômage au 1er trimestre 2014 pour la zone d'emploi de Colmar s'établit à 8,1% et reste inférieur aux taux constatés à l'échelle du département (9,7%) et à l'échelle régionale (9,0%).

Dans ce climat morose, la bonne tenue de plusieurs indicateurs régionaux laisse toutefois envisager une tendance à l'amélioration. Ainsi, selon la 59^{ème} enquête de conjoncture d'Alsace BPI France (juillet 2014), enquête menée auprès d'un échantillon de 129 PME alsaciennes :

- L'activité devrait se stabiliser en 2014 avec une prévision de hausse moyenne du chiffre d'affaires des PME de + 0,3 % en 2014.
- Pour la première fois depuis la mi-2012, les effectifs salariés des PME pérennes ont cessé de reculer au premier semestre 2014.
- Les tensions sur la trésorerie ont été moins fortes au cours du premier semestre 2014, dans un contexte d'accès aux crédits de trésorerie un peu plus aisé depuis six mois.

Pour 2015, les chefs d'entreprises anticipent une reprise modeste de l'activité et une légère mais probable accélération des créations de poste. Ces anticipations demeurent toutefois très hétérogènes selon les secteurs d'activité, ceux relevant de l'industrie affichant une meilleure confiance, la taille des PME et selon leur caractère innovant ou internationalisé.

L'indicateur du Climat des Affaires proposé par la Banque de France semble également faire état d'une amélioration de la conjoncture qui poursuit une lente remontée après le creux constaté en 2012. Dans son enquête mensuelle de septembre 2014, la Banque de France relève une légère croissance de la production

industrielle en Alsace, restant toutefois limitée au potentiel de hausse sur les carnets de commandes des entreprises.

I.) Orientations sur le fonctionnement

A – Éléments d'analyse sur les recettes de fonctionnement

1) L'évolution des dotations de l'Etat

a) La contribution au redressement des comptes publics représentera 50 Mds€ en 2017, avec une graduation de la réduction sur les trois prochaines années. Cet effort en 2017 sera financé à raison de 19 Mds€ par l'Etat, 20 Mds€ par les organismes de sécurité sociale et 11 Mds€ par les collectivités locales, cette « ponction » devant perdurer après 2017.

De fait, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passeront de 56,8 milliards d'euros en 2014 à 45,8 milliards d'euros en 2017 à raison de :

Baisse des concours de l'Etat aux collectivités locales	2014	2015	2016	2017	total en rythme annuel
montant déduit dans l'année	-1,5 Mds€	-3,667 Mds€	-7,333 Mds€	-11,00 Mds€	
variation annuelle	-1,5 Mds€	-2,167 Mds€	-3,666 Mds€	-3,667 Mds€	-11 Mds€

La totalité de cette réduction est réalisée principalement sur la DGF dont la réduction en 2015 pour un montant de -3,563 Mds€.

Enveloppe normée des dotations aux collectivités locales en M€	LFI 2013	LFI 2014	LFI 2015	Variation	
	DGF	41 505	40 121	36 558	-3 563

En complément, les dotations pour compensations d'exonérations fiscales servant de variable d'ajustement, baisseront également de -16 %.

Par contre le taux de remboursement du FCTVA est augmenté pour tenir compte du taux réel de 20 % et passe de 15,761 % à 16,404 % soit son incidence réelle (20%/120% = 16,667 %). Cette disposition coûte à l'Etat selon le PLF un complément de 166 M€.

b) Pour la CAC, les conséquences financières de la réduction des concours financiers de l'Etat sont les suivantes :

	2013	2014	Variation		2015 prévisionnel	Variation	
			différence en €	en %		différence en €	en %
DGF compensation CPS	9 076 542 €	8 977 958 €	- 98 584 €	-1,09%	8 861 245 €	- 116 713 €	-1,30%
DGF intercommunalité	4 392 401 €	3 963 718 €	- 428 683 €	-9,76%	3 447 000 €	- 516 718 €	-13,04%
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	- 37 505 €	-21,29%	116 479 €	- 22 186 €	-16,00%
TOTAL	13 645 113 €	13 080 341 €	- 564 772 €	-4,14%	12 424 723 €	- 655 618 €	-5,01%

Pour la CAC, l'ensemble des pertes de dotations sur 2 ans est de 1,2 M€. Mais le CIF diminue aussi, et la dotation de garantie de la DGF équivaut à 95 % de la DGF de l'année précédente.

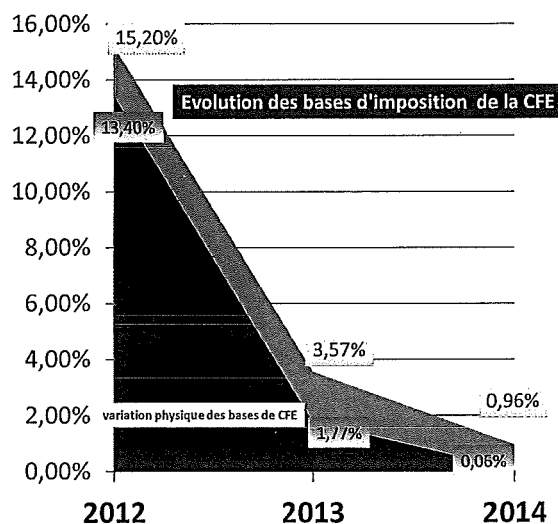
2) La fiscalité économique et sur les ménages.

a) La CFE

L'évolution des bases de CFE en 2014 est restée limitée (+0,06 %). En 2015, avec la prise en compte de la fermeture de MALHE-PISTONS à INGERSHEIM et malgré quelques dominants en légère hausse, cette évolution ne sera sans doute pas différente.

Sur le graphique ci-contre on peut voir que l'intégration des bases de LIEBHERR MINING en 2012 avait permis une progression physique des bases de 13,40 % plus le coefficient nominal de 1,80 % à cette époque.

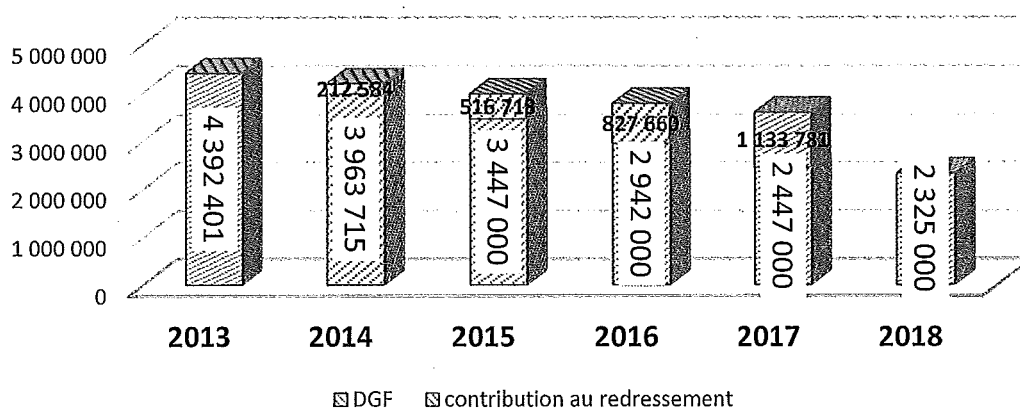
La désinflation a amené ce coefficient à 0,90 % en 2014 et 2015, mais la variation physique des bases 2014 a été quasi nulle (+ 0,06 %). Cette situation devrait se renouveler en 2015.



Proposition de variation de la CFE pour 2015

Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition a été établi par la loi de finances à + 0,90 %. Il est à noter que, sans augmentation de taux, la pression fiscale augmentera comme l'inflation prévisionnelle qui est annoncée par cette même loi de Finances pour + 0,90 %, également.

IMPACT SUR LA DGF DE LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT

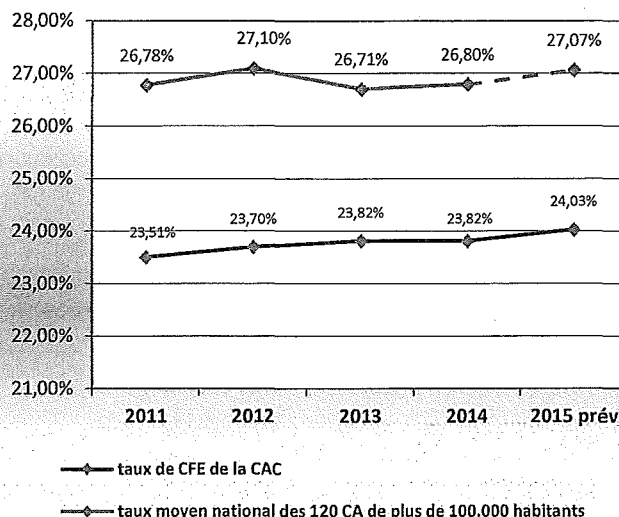


Toutefois le taux de CFE peut être augmenté :

→ soit par rapport à la variation du taux de TH ou des impôts ménages des communes membres (TMP). Ce TMP est de - 0,0004 % en 2014, les taux communaux n'ayant pas été changés dans leur grande majorité. Il y a donc une impossibilité de faire varier le taux de CFE à la hausse pour ce paramètre.

→ soit si le taux de la CAC est inférieur au taux moyen national actuellement de 24,95 % (toutes collectivités confondues), il peut être augmenté de 5% de ce taux soit + 1,25 % au maximum.

évolution du taux de la CFE

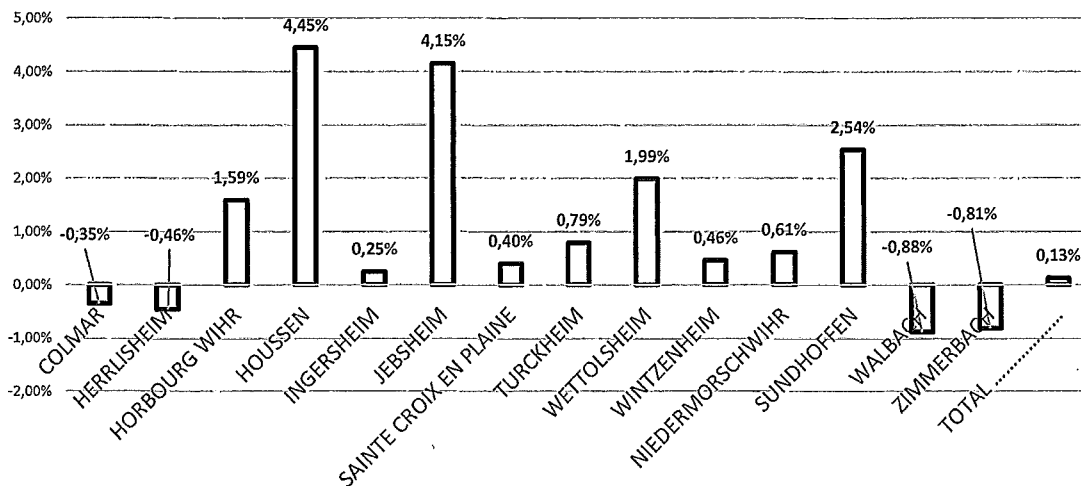


L'hypothèse ci-dessus fixe le taux de CFE à + 0,90 % soit 24,03 % après 23,82 % en 2012 et 2013. Cela représenterait un produit fiscal supplémentaire pour la CAC de l'ordre de 0,18 M€ en 2015.

b) La taxe d'habitation

La variation des bases en 2014 a été également assez faible pour la CAC (+ 0,13 % au total) mais avec cependant des évolutions contrastées par commune :

variation physique des bases de TH par commune en 2014



Il est proposé de maintenir le taux de la taxe d'habitation intercommunale à 8,27 % soit un taux identique depuis 2011 à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

c) Les autres ressources fiscales.

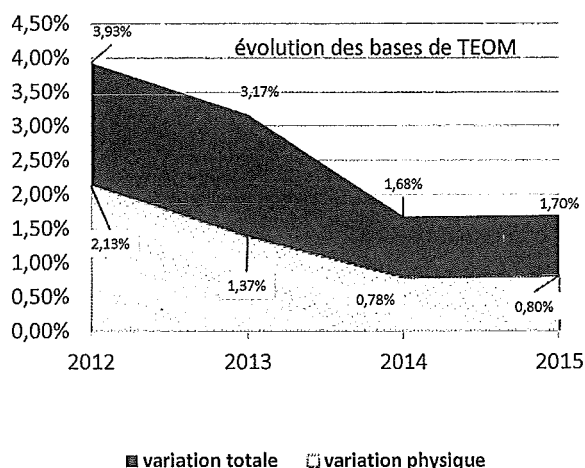
→ Taxe foncière sur les propriétés bâties : toujours pas de TFPB et donc maintien de son taux à 0%.

→ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : maintien du taux à 50,60 % soit un taux identique depuis 2011.

→ **TASCOM** : pas d'augmentation de la taxe sur les activités commerciales. Une étude des redevables a été lancée. L'assiette pourrait être amenée à augmenter.

→ **Versement transport** : augmentation du taux de 0,60 % à 0,65 % par délibération du 23/10/2014.

→ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : maintien du taux de 2013 et 2014 à 7,95%. Les bases n'ont que faiblement augmenté en 2014 (+ 0,80 %) après une bonne progression en 2012 et 2013 (réajustements en 2012). Il ne devrait pas y avoir de forte progression des bases en 2015.



B) - Orientations des recettes de fonctionnement.

1) Appréciation globale des recettes de fonctionnement

Avec 85,201 M€, on relève entre le BP 2014 et le BP 2015 une diminution de - 0,30 % des recettes de fonctionnement :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CATEGORIE - PERSPECTIVES PLURANNUELLES					
INTITULE	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Produit fiscal et compensations fiscales	36 770 000 €	39 720 000 €	42 114 000 €	42 520 000 €	42 824 700 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	-0,9%	8,0%	6,0%	1,0%	0,7%
TEOM	7 570 000 €	8 400 000 €	8 944 000 €	9 180 000 €	9 200 000 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	7,8%	11,0%	6,5%	2,6%	0,2%
VT	5 711 000 €	6 050 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 500 000 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	1,1%	5,9%	-0,8%	0,0%	8,3%
Redevances eau/assainissement	10 116 000 €	10 330 000 €	10 430 000 €	10 690 000 €	10 773 900 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	-0,3%	2,1%	1,0%	2,5%	0,8%
Contribution pour eaux pluviales	2 100 000 €	2 100 000 €	2 633 000 €	2 333 000 €	2 333 000 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	-16,8%	0,0%	25,4%	-11,4%	0,0%
Redevances Agence de l'eau	3 800 000 €	3 900 000 €	3 900 000 €	4 000 000 €	3 534 900 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	6,4%	2,6%	0,0%	2,6%	-11,6%
DGF	3 500 000 €	4 200 000 €	4 300 000 €	4 001 000 €	3 447 000 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	3,7%	20,0%	2,4%	-7,0%	-13,8%
Recettes diverses	7 719 000 €	8 545 500 €	7 681 000 €	6 736 000 €	6 587 600 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	3,8%	10,7%	-10,1%	-12,3%	-2,2%
TOTAL GENERAL	77 286 000 €	83 245 500 €	86 002 000 €	85 460 000 €	85 201 100 €
<i>Evolution en pourcentage</i>	0,6%	7,7%	3,3%	-0,6%	-0,3%

Cette diminution est la conséquence de la variation de 3 postes :

→ l'enveloppe DGF qui passe de 4 M€ à 3,447 M€ (voir explications ci-dessus),

→ le poste « recettes diverses » en baisse de 2,2 % car intégrant des mouvements comme la suppression de la subvention d'équilibre de 0,380 M€ au budget transport, subvention supprimée du fait de la suppression de la retenue auprès des communes qui continuaient à financer le service via l'attribution de compensation ; également la suppression de la subvention d'équilibre au camping du fait de sa mise en délégation de service public. Ce poste comprend également des recettes qui étaient en investissement (PFAC) ainsi que le doublement du tarif de la sur redevance d'assainissement à WINTZENHEIM passant en 2015 de 0,30 € / m³ à 0,60 € / m³,

→ le poste « redevances Agence de l'eau » qui n'est qu'un compte de passage (même somme en dépenses qu'en recettes) est ajusté de près de 0,5 M€ pour tenir compte du tarif en baisse de l'AERM. Sans cette dernière diminution, les recettes augmenteraient de légèrement de +0,27 % malgré les baisses de dotations de l'Etat.

2) Evolution générale des produits fiscaux.

Avec une enveloppe fiscale de près de 34 M€ qui comprend l'ensemble des impôts économiques et ménages ainsi que leurs compensations, les produits fiscaux augmenteront de + 0,51 % soit un montant global de + 0,173 M€.

PRODUITS FISCAUX	Produits 2013	Produits 2014	variation 2014 en €	variation 2014 en %	prévision 2015	variation 2015 en VA	variation 2015 en %
produit TH	9 392 181 €	9 488 644 €	96 463 €	1,03%	9 600 000 €	111 356 €	1,17%
produit FNB	42 676 €	43 470 €	794 €	1,86%	43 000 €	-470 €	-1,08%
produit TAFNB	112 846 €	126 463 €	13 617 €	12,07%	130 000 €	3 537 €	2,80%
produit CFE	11 579 360 €	11 689 278 €	109 918 €	0,95%	11 704 000 €	14 722 €	0,13%
CVAE	8 069 184 €	7 958 074 €	-111 110 €	-1,38%	8 000 000 €	41 926 €	0,53%
IFER	689 856 €	741 128 €	51 272 €	7,43%	750 000 €	8 872 €	1,20%
TASCOM	1 735 949 €	1 981 339 €	245 390 €	14,14%	2 000 000 €	18 661 €	0,94%
Allocation TH	379 998 €	381 645 €	1 647 €	0,43%	380 000 €	-1 645 €	-0,43%
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	-37 505 €	-21,29%	116 479 €	-22 186 €	-16,00%
RCE + ZRU	29 295 €	9 887 €	-19 408 €	-66,25%	8 305 €	-1 582 €	-16,00%
DCRTP et FNGIR	1 282 158 €	1 231 768 €	-50 390 €	-3,93%	1 231 768 €	0 €	0,00%
produits fiscaux totaux	33 489 672	33 790 361	300 688	1,07%	33 963 552	173 191 €	0,51%

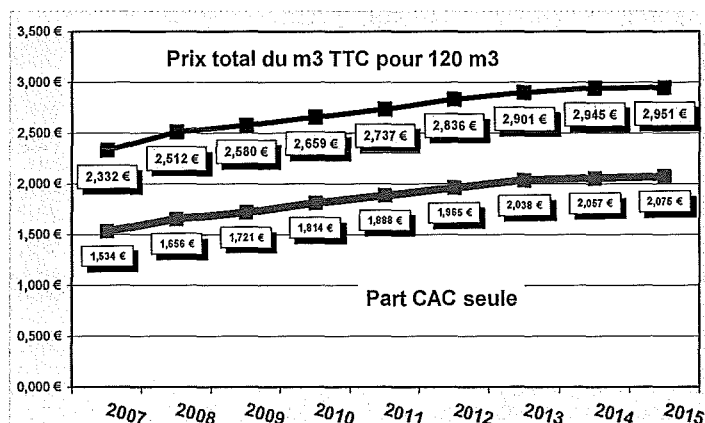
Ce montant est une prévision en particulier pour la CVAE dont la répartition pour les filiales est encore en discussion au Parlement. Compte tenu du contexte économique, de la stagnation des bases foncières, et des baisses des dotations d'Etat de 16 %, on peut considérer qu'il s'agit d'une bonne progression.

3) La redevance d'assainissement et le mètre cube d'eau en 2015

Le prix de l'eau et de l'assainissement augmente très légèrement en 2015. Il est proposé de maintenir la part fixe actuelle pour l'eau et l'assainissement à 40,61 € par an et d'augmenter la part variable de 1%.

Les coûts de gestion maintenus sur l'ensemble des services eaux pluviales, eaux usées et eau potable permettent de maintenir une capacité d'investissement de ces trois services de près de 8 M€.

Le tarif TTC du mètre cube d'eau qui inclut celui de la redevance d'assainissement et celui des redevances de l'agence de l'eau serait de 2,951 € en 2015.



Par ailleurs la sur-redevance de WINTZENHEIM jusqu'à présent fixée à 0,30 €/m³ sera portée à la demande de la Commune à 0,60 €/m³. Cette redevance permet le financement des travaux nécessaires sur WINTZENHEIM.

En termes d'orientations sur le BP 2015, pour les ressources fiscales et tarifaires, il est proposé :

- Une évolution du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) d'un maximum de 0,90 %.
- Une taxe d'habitation (TH) et une taxe foncière non bâtie (TFNB) maintenues à leurs taux de 2011, 2012 et 2013 à savoir TH : 8,27 % et TFNB : 50,60 %.
- Un taux maintenu à 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).
- Un maintien du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,95 %.
- Les redevances eau / assainissement en évolution globale de + 0,20 % pour un usager type consommant 120 m³/an.
- Une augmentation du versement transport à 0,65 % déjà votée par la délibération du 23/10/2014.

Il convient de souligner la modération fiscale pratiquée par la CAC par rapport aux dispositions envisagées pour 2015 et dans la continuité de celles prises les années précédentes.

C – Orientations sur les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus augmentent de 1,2 %.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR BUDGET					
INTITULE	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Reversements aux communes (Attribution de compensation et DSC) <i>Evolution en pourcentage</i>	24 244 700 € 10,6%	25 870 000 € 6,7%	26 790 000 € 3,6%	25 365 000 € -5,3%	26 600 000 € 4,9%
Charges de fonctionnement <i>Evolution en pourcentage</i>	12 230 900 € -3,3%	12 830 000 € 4,9%	13 784 000 € 7,4%	13 533 000 € -1,8%	13 635 600 € 0,8%
Intérêts des emprunts <i>Evolution en pourcentage</i>	500 400 € -15,3%	430 000 € -14,1%	380 000 € -11,6%	372 000 € -2,1%	299 000 € -19,6%
Sous total Budget Principal <i>Evolution en pourcentage</i>	36 976 000 € 5,2%	39 130 000 € 5,8%	40 954 000 € 4,7%	39 270 000 € -4,1%	40 534 600 € 3,2%
Budget annexe Transports	7 781 000 €	7 930 000 €	6 664 000 €	6 710 000 €	6 828 100 €
Charges de fonctionnement	7 781 000 €	7 930 000 €	6 664 000 €	6 710 000 €	6 828 100 €
Intérêts des emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Camping	206 000 €	200 000 €	38 000 €	0 €	0 €
Charges de fonctionnement	206 000 €	200 000 €	38 000 €	0 €	0 €
Intérêts des emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Eau	7 873 000 €	8 180 000 €	8 066 000 €	8 180 000 €	7 758 000 €
Charges de fonctionnement	7 824 000 €	8 116 000 €	7 981 000 €	8 120 000 €	7 712 955 €
Intérêts des emprunts	49 000 €	64 000 €	85 000 €	60 000 €	45 045 €
Budget annexe Assainissement	5 721 000 €	6 167 000 €	5 945 000 €	5 950 000 €	5 851 200 €
Charges de fonctionnement	5 644 000 €	6 072 000 €	5 824 000 €	5 890 000 €	5 796 155 €
Intérêts des emprunts	77 000 €	95 000 €	121 000 €	60 000 €	55 045 €
Budget annexe OM	8 145 000 €	9 120 000 €	9 731 000 €	10 220 000 €	10 195 200 €
Charges de fonctionnement	8 145 000 €	9 120 000 €	9 731 000 €	10 220 000 €	10 195 200 €
Intérêts des emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous total Budgets annexes <i>Evolution en pourcentage</i>	29 726 000 € -3,9%	31 597 000 € 6,3%	30 444 000 € -3,6%	31 060 000 € 2,0%	30 632 500 € -1,4%
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT <i>Evolution en pourcentage</i>	66 702 000 € 0,9%	70 727 000 € 6,0%	71 398 000 € 0,9%	70 330 000 € -1,5%	71 167 100 € 1,2%

Sans tenir compte des reversements aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) la variation se traduit par une diminution à hauteur de - 0,88 % passant de 44,965 M€ à 44,567 M€ soit - 397.900 €. Cette diminution atteste de la maîtrise des dépenses d'exploitation.

Dans le détail, le volume de la masse salariale évolue plus sensiblement passant de 5,170 M€ à 5,404 M€ soit + 4,52 %.

Cette hausse est liée à l'accroissement nécessaire de la mutualisation, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 2 octobre 2014, ainsi qu'à l'impact de la réévaluation des indices pour les agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2015 et aux avancements d'échelons à intervenir dans le courant de l'année 2015.

Le coût total de la masse salariale ne représente que 7,6 % du total des dépenses de fonctionnement.

Sur les volumes budgétaires on peut relever les éléments ci-après :

- Les charges de fonctionnement du budget général augmentent légèrement de + 0,80 %. La plus grande part concerne la contribution au SDIS qui exceptionnellement ne sera pas augmentée de l'inflation prévisionnelle de 0,90 % pour rester au même montant de 4,737 M€.
Ce poste comprend également la contribution pour eaux pluviales (2,333 M€) ainsi que la subvention versée à l'Office de tourisme de Colmar (0,952 M€). De plus, les charges liées à la location du bâtiment de la CAC (loyers et charges locatives) n'apparaissent plus du fait de l'achat de ce dernier durant l'exercice 2014.
- L'ensemble des budgets annexes est en légère baisse (- 1,40 %) du fait notamment de la diminution des redevances antipollution et de modernisation et de collecte versée à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (- 11,63 %).
- Les reversements fiscaux aux communes (DSC + AC) augmentent de 1,235 M€ ;
- Les intérêts d'emprunt sont en baisse de 400.000 € du fait du remboursement par anticipation d'un emprunt (cf. délibération du 26 septembre 2013 sur le transfert de la compétence « Enseignement supérieur »).
- La contribution à la péréquation nationale avec le FPIC augmente selon le plan prévu en 2011 de 37 % (l'enveloppe passant de 570 à 780 M€). Il représentait au total 240.661 € en 2014 dont 79.963 € à la charge de la CAC et 160.718 € à la charge des communes. Ces montants devraient passer à 110.000 € pour la CAC et 200.000 € pour les communes.

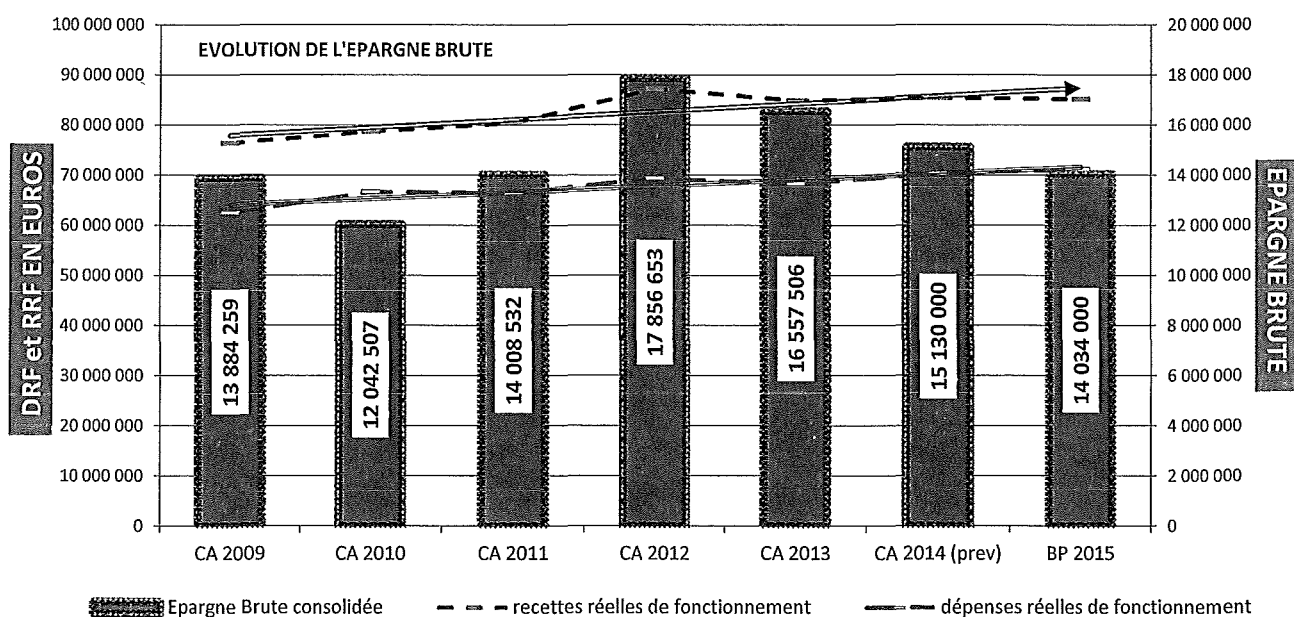
Globalement on peut constater que pour ses seules charges de gestion interne, la CAC reste toujours dans une logique de modération, garante de la qualité continue des équilibres budgétaires. La progression de ces dépenses de fonctionnement est donc due en grande partie à la fonction redistributrice de l'Agglomération soit vers ses communes membres (AC + DSC) soit vers le reste du pays (DGF, fonds de remboursements fiscaux et FPIC).

II.) Orientations sur la structure de financement des investissements

A) L'évolution des grands équilibres budgétaires : l'épargne brute

La conséquence de cette progression des dépenses et des recettes de fonctionnement est la baisse de l'épargne brute de plus de 1 M€, ce qui correspond à l'augmentation de l'attribution de compensation.

Le graphique ci-après résume ces éléments : les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus s'aplatissent à partir de 2014, et les recettes de fonctionnement réalisées¹, qui, après leur variation fiscale importante de 2012, sont encore malgré tout orientées à la hausse depuis 2014.

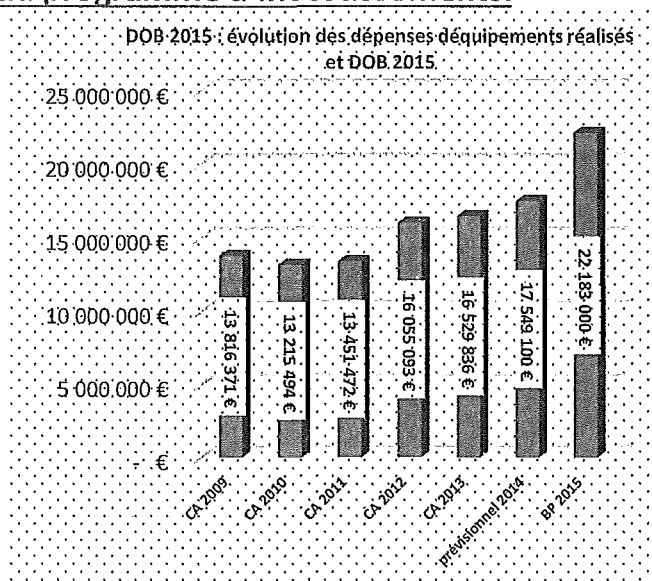


B) Orientation sur le financement du programme d'investissements.

La tendance est toujours à un financement massif par les ressources internes mobilisables.

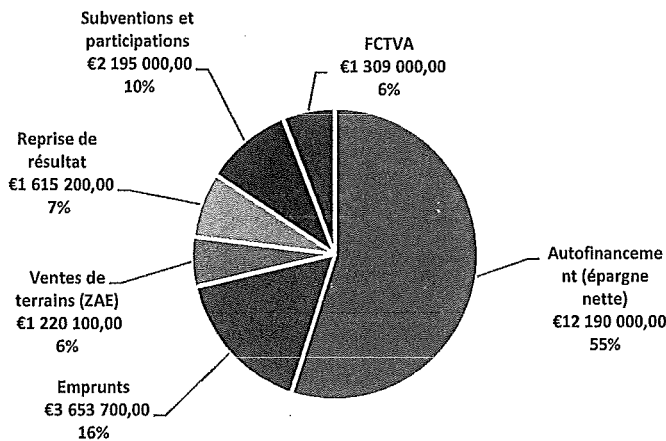
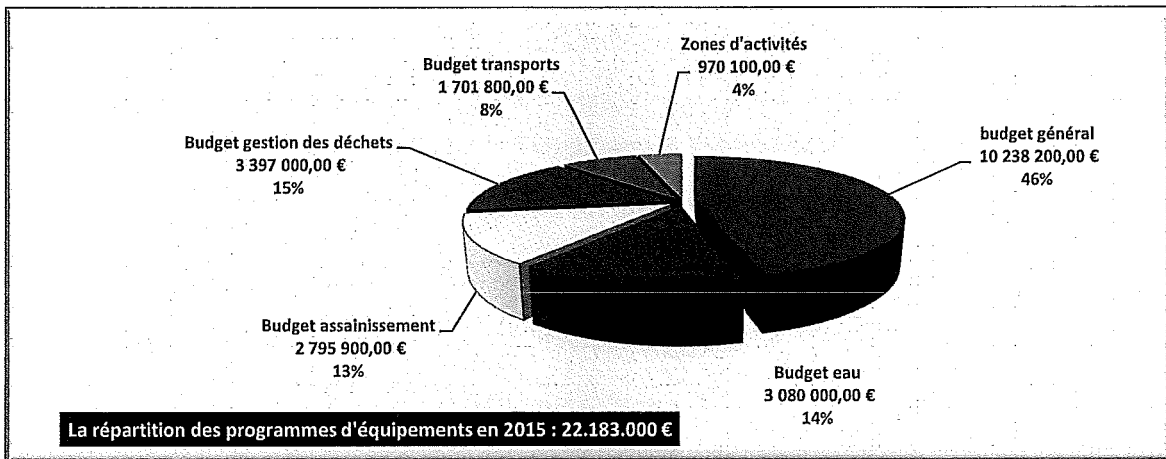
Avec 22.183.000 € inscrits, le programme d'investissements 2015 se situe dans le prolongement des programmes réalisés depuis 2009 à savoir plus de 17 M€ mandatés en 2014.

Le budget général représente (graphique ci-dessous) plus de 46 % des programmes inscrits, les programmes Eau, assainissement et gestion des déchets environ 15 % chacun, le programme transport 8 % dans l'attente de son équipement au nouveau SAE.



¹ Comptes administratifs jusqu'en 2013, prévisionnel en 2014 et BP pour 2015.

Le budget annexe des ZAE poursuit cette année le nouveau développement de la zone de HORBOURG-WIHR et démarre la réalisation de l'extension de celle du BIOPOLE.

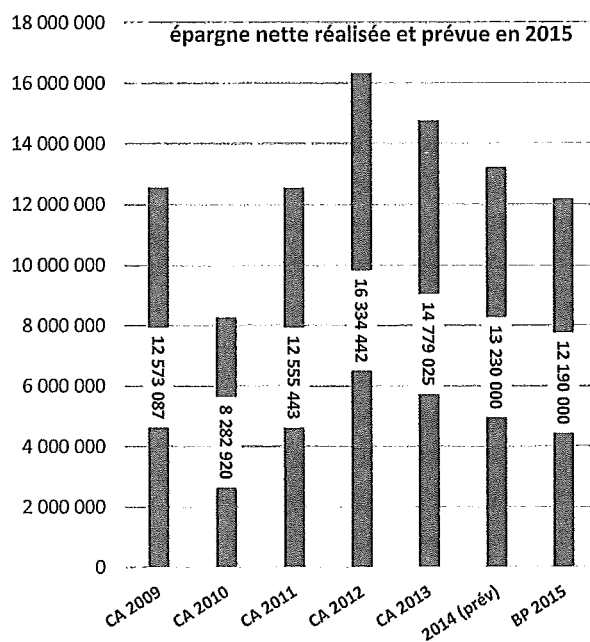


L'autofinancement mobilisé (ou épargne nette) est de 12,190 M€ représentant 55 % du financement des investissements. Les emprunts ne représentent que 16 % du total, ce qui veut dire que la CAC mobilise en fonds propres plus de 15,7 M€ en intégrant les subventions et le FCTVA, mais hors ressources exceptionnelles de ventes de terrains et de reprise de résultat.

Financement de la section d'investissement DOB 2015

Les orientations budgétaires constatent une baisse de l'épargne brute, baisse quasi généralisée au niveau national du fait de la baisse des dotations d'Etat (voir ci-avant) et de l'accroissement des reversements de l'attribution de compensation.

Cependant la bonne tenue de la fiscalité économique des entreprises de l'agglomération et les nouvelles créations à partir de 2011/2012 permettent à la CAC, en 2015, de revenir au même volume d'épargne nette que celle réalisée en 2011 mais avec un programme d'investissements plus conséquent. En effet, 13,45 M € ont été réalisés en 2011 et il est prévu 22,18 M € d'investissements en 2015.



C) Le recours à l'emprunt et l'endettement.

Le recours à l'emprunt reste très modéré puisque le programme d'emprunts prévu en 2015 est de 3,654 M€ représentant 16,47 % du programme d'investissements. *En moyenne nationale en 2013 pour le groupe de communautés d'agglomération de plus de 100.000 habitants, ce taux dépasse les 36 % (source DGCL).*

Il convient également de préciser que, hors transfert de compétences, le recours à l'emprunt ne concerne pas le budget principal mais uniquement que les budgets annexes eau et assainissement.

Comparaison des structures de financement des investissements BP/BP	BP 2014		BP 2015	
	Montant (€)	Pourcentage	Montant (€)	Pourcentage
Autofinancement (épargne nette)	13 230 000,00 €	38,45%	12 190 000,00 €	54,95%
Emprunts	7 740 000,00 €	22,49%	3 653 700,00 €	16,47%
Ventes de terrains (ZAE)	3 330 000,00 €	9,68%	1 220 100,00 €	5,50%
Reprise de résultat	3 570 000,00 €	10,37%	1 615 200,00 €	7,28%
Subventions et participations	4 485 000,00 €	13,03%	2 195 000,00 €	9,89%
FCTVA	2 055 000,00 €	5,97%	1 309 000,00 €	5,90%
Total des dépenses d'investissement	34 410 000,00 €	100,00%	22 183 000,00 €	100,00%

D) Orientations sur les investissements

a) Le programme d'investissement.

Le programme d'investissement 2015 s'élève à 22,183 M€. Il comprend les opérations déjà programmées, auxquelles se sont ajoutées des opérations nouvelles :

- 200.000 € pour la viabilisation de la ZAE de HORBOURG-WIHR partie sud.
- 250.000 € pour l'acquisition en réserve foncière des terrains pour l'agrandissement du BIOPOLE.
- 60.000 € pour la programmation de l'étude de réhabilitation de la friche industrielle de la Gare.
- 80.000 € pour des aides au renouvellement des investissements dans les entreprises de l'agglomération en complément des aides régionales.
- 100.000 € en complément de crédit pour le financement du crédit-bail immobilier des entreprises via le FDAI.
- 350.000 € pour la subvention à la commune de WETTOLSHEIM pour l'aménagement d'un 2^{ème} accès à l'usine RICOH.
- 840.000 € pour la réfection de la rue LAVOISIER dans la ZAE Nord de COLMAR (1^{ère} tranche).
- 700.000 € pour la réfection de la voirie du BANGERTHUTTENWEG.
- 300.000 € pour la construction d'une piste cyclable entre TURCKHEIM et INGERSHEIM.
- 3.000.000 € pour le premier crédit de paiement des subventions d'équipements aux communes de la CAC (sur une AP globale de 4,5 M€).
- 500.000 € pour les subventions aux particuliers afin de les encourager à améliorer les économies d'énergie dans leur habitat.
- 50.000 € pour l'aménagement d'un logement pour le gardien de l'Observatoire de la nature.
- 830.000 € pour l'aménagement des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.
- 440.000 € pour la 1^{ère} tranche du système d'aide à l'information des voyageurs et d'aide à l'exploitation.

- 336.000 € pour le renouvellement programmé d'un bus.
- Le programme de travaux d'eaux pluviales de 1,953 M€ dont 0,860 M€ pour le bassin d'orage de WINTZENHEIM dont le coût est prévu pour 1,740 M€ TTC.
- Le programme de travaux d'eau potable pour 3,080 M€.
- Le programme de travaux d'assainissement pour 2,796 M€.
- 500.000 € pour le renouvellement programmé d'une benne OM.
- 130.000 € pour l'installation de 36 bornes à bio-déchets ; 126.000 € pour l'acquisition de bio-seaux.
- 815.000 € pour la programmation de la réfection de la déchetterie EUROPE à WINTZENHEIM.
- 900.000 € pour l'aménagement et l'équipement des sites de conteneurs enterrés.

CONCLUSION

Les dépenses et les recettes de la Communauté d'agglomération de COLMAR en 2015 se situent en dessous de l'inflation prévue, ce qui montre une forte maîtrise de la gestion de la collectivité, car, plus que pour les années passées, l'année 2015 est marquée par des changements économiques et financiers importants : baisse massive des dotations de l'Etat et stagnation des recettes fiscales.

L'estimation de la CET (contribution économique territoriale)² est en effet basée, comme en 2005/2006, sur un équilibre entre les ouvertures et les fermetures d'activités, mais le contexte économique est plus difficile en 2015.

Pour la contribution de l'Agglomération Colmarienne à la péréquation nationale (le FPIC) et au redressement des comptes de l'Etat, cette contribution sera portée en 2015 à environ 1 M€ (comprenant une diminution de 0,660 M€ de DGF et de concours de l'Etat et une contribution de 0,306 M€ de FPIC).

Ce qui n'empêche pas la CAC d'être extrêmement modérée dans sa pression fiscale vers les entreprises et les ménages et d'augmenter ses concours aux communes membres, tout en maintenant un rythme d'investissements conséquent avec un programme de plus de 22 M€. Il s'est élevé à 17,5 M€ en 2014.

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 DEC. 2014

ADOPTÉ



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 DEC. 2014

[Signature]

Directeur Général des Services

² CET = CFE + CVAE